

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures quinze, le conseil municipal de CHAMPDENIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 3 juillet 2020

Présents : BLUTEAU Jean-Pierre, BRAISAZ Edwige, CAPELLE Alain, DUMOULIN Guillaume, GUICHET Aurélie, LEBLAY Nathalie, MARTIN Sophie, PERROT-GAUTIER Matthieu, POUSSARD Yves, ROUX Adeline, RYSSEN Jean-Marie, SAUZE Magalie, SAUZEAU Stéphanie, TEXIER Christophe, Daniel VEILLON.

Excusé (s) : Philippe Talabard (pouvoir à Stéphanie SAUZEAU), SABOURIN Fanny (pouvoir à Aurélie GUICHET), GELLÉ Carole (pouvoir à Jean-Pierre BLUTEAU), Emmanuel MOTARD (pouvoir à Guillaume DUMOULIN).

Secrétaire : Nathalie LEBLAY

Monsieur le Maire accueille les élus et recueille les différents pouvoirs. Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité. Madame Nathalie LEBLAY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur VEILLON s'est absenté afin de porter le résultat des élections qui se sont déroulées précédemment à 19h30 au bureau centralisateur et qu'il rejoindra la séance ultérieurement.

1 – Droit à la formation des élus.

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Il précise ensuite que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Enfin, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Pour finir, le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'intérieur.

Le Maire ajoute qu'une somme de 500€ est déjà inscrite au compte 6535 au titre de l'année 2020.

Le conseil municipal décide, par 18 voix pour, 1 abstention, d'allouer la somme de 1.000€ pour le droit à la formation des élus.

2 – Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Monsieur Le maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du conseil du 11 juin dernier mais qu'il sollicite une délégation complémentaire lui permettant de traiter les DIA (droit d'intention d'aliéner) :

- ⇒ Celle d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3.

Il ajoute que le reste du corps du texte de la délibération précédente n'est en rien modifié.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – Prime exceptionnelle COVID-19.

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la Commune de Champdeniers afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents **particulièrement mobilisés** dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Il propose de l'instaurer pour les agents périscolaires qui sont restés en présentiel sur le temps de la période Covid-19 à l'école de Champdeniers. Il ajoute que cela concernerait 3 agents.

L'autorité territoriale fixera par arrêté le montant alloué ainsi que les modalités de versement (mois de paiement, ...) et les crédits seront inscrits au budget 2020.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – Programme Liaison douce Cours/Champdeniers – Subvention PETR

Monsieur le maire explique qu'un projet de liaison douce entre Cours et Champdeniers a été initié en fin d'année 2019 par la précédente mandature. Un dossier commun entre les 2 communes a été déposé auprès du Pays de Gâtine au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour la partie de Champdeniers, le plan de financement a été déposé comme suit :

Travaux :	25.850€ HT	Subvention DETR :	9.883€
		Subvention DSIL :	6.018€

Il ajoute que la subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR a été validée à hauteur de 9.883€. L'attribution de la DSIL ne sera actée qu'après délibération du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ajoute que la Commune s'engage, au même titre que la Commune de Cours, à démarrer les travaux avant le 31.12.2020.

Il sollicite l'autorisation de valider le projet et d'être autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention auprès du Pays de Gâtine.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – Travaux Pont de Farineau

Monsieur le maire indique qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé suite à la constatation, par le service technique de la Commune, de l'état de dégradation du pont de Farineau à Champeaux. La Commune s'est rapprochée des services techniques du Conseil Général pour valider les travaux à réaliser.

Seule l'entreprise BONNET de Coulonges sur l'Autize a répondu à cet appel d'offres et présenté un devis de remise en état à hauteur de 44.780€ HT, soit 53.736€ TTC.

Monsieur le Maire ajoute que les crédits inscrits au budget d'investissement 2020 sont suffisants pour assurer cette dépense incontournable. Il sollicite donc l'autorisation de valider ce devis.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur POUSSARD intervient en indiquant qu'il n'y a pas de panneaux de signalisation au niveau de ce pont alors qu'il y a un problème sécuritaire. Ce point est à vérifier car les panneaux ont été commandés bien avant le confinement. Une tournée de vérification de l'état des ponts devra être mise en place plus régulièrement.

6 – Convention d'occupation des locaux de l'école – Communauté de Communes Val de Gâtine

Monsieur le maire précise que la Communauté de Communes, au titre des centres de loisirs du mercredi, utilise une partie des locaux de l'école de Champdeniers. Cette convention fait état des locaux utilisés, de leur destination et des dispositions financières afférentes, à savoir une participation financière de 1.200€ par an, révisable automatiquement au 1^{er} septembre selon l'indice Insee IRL (base indice 2^{ème} trimestre 2019 : 129,72). Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7 – Virements de crédits

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de procéder à différents achats imprévus :

- ⇒ achat d'une remorque pour les travaux de réfection de voirie,
- ⇒ matériels de désinfection pour l'école en prévision de la rentrée 2020.

Il propose donc de procéder aux virements de crédits suivants dans la section d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL :

OBJET DE LA DEPENSE	DIMINUTION DE CREDITS		AUGMENTATION DE CREDITS		
	BUDGET GENERAL	Chap. article	Somme	Chap. article	Somme
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES					
2135 – Installations et matériels	2135				-10.000€
107/2188 – Matériels autres			2188		5.000€
21571 – Matériel roulant			21571		5.000€
TOTAL					-10.000€
					10.000€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 – Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue des élections municipales, et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une nouvelle commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le maire (ou l'adjoint délégué) en assure la présidence.

Monsieur le maire propose à l'assemblée la liste ci-après :

	Adresse	Date naissance	
BOUTIN Guy	Place du Champ de Foire - Champdeniers	25/6/1939	TF
GUIGNARD Pascal	7 rue Pile Mile – Champdeniers	13/9/1958	TH
MORIN Joël	14 route de Cours – Champdeniers	30/12/1950	TH
FAZILLEAU Christian	1 chemin St James - Champdeniers	29/10/1958	T
DECOUX Marie Line	5 village la Doretière – Champdeniers	26/01/1971	TH
GUILPAIN Michel	Champ de la Vigne – 79220 Cours	11/7/1943	TF
FONTENEAU Alain	La grange Laidet – Champdeniers	27/11/1962	TH
BARATON Jean-Marie	5 rue du Lavoir – Champdeniers	4/12/1946	TH
PORTET Antony	4 rue des Millepuits	28/03/1967	TH
LUCAS Jean-Paul	2 route de Coulonges – Champdeniers	13/3/1947	TH
CORDIN Sophie	5 rue des Fougères – 79220 Germond Rouvre	16/11/1983	TF
WIEBER Gérard	3 rue Grange Lucas – Champdeniers	29/6/1952	TH
CROCITTA Nicole	11 route de Mazières – Champdeniers	17/9/1946	TH
DEBOEUF Stéphane	8 place du Courtiou - Champdeniers	9/8/1970	TH
ECOTIERE Thierry	L'Allier – 79220 Cours	26/3/1963	TF
BROSSARD Olivier	Le Pré Bouchet – Champdeniers	13/5/1977	TH
ELIE Christian	12 village La Doretière – Champdeniers	10/1/1968	TH
LIMOGE Thierry	21 route de St Maixent – Champdeniers	14/3/1966	TH
HENRY Serge	5 rue de l'Arsenal – Champdeniers	24/4/1958	TH
BONNEAU Eric	12 rue du Père Goriot – Champdeniers	15/7/1968	TH
BOUREL Sébastien	30 rue de Genève – Champdeniers	26/3/1981	TH
FERRON Jean-François	8 bis route de Cours – Champdeniers	16/3/1957	TH
RICHARD Monique	15 rue du Père Goriot – Champdeniers	31/10/1953	TH
CHAMPEIL Alain	5 place Maréchal Juin – Champdeniers	14/4/1948	TH

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9 – Délégués du SIEDS

Monsieur le Maire propose un vote à main levée si le conseil en est d'accord ; le conseil valide le vote à main levée. Il précise par ailleurs que Messieurs Philippe TALABARD et Guillaume DUMOULIN ont fait acte de candidature pour le poste de titulaire et Messieurs Jean-Marie RYSSSEN et Emmanuel MOTARD pour le poste de suppléant.

- ⇒ Monsieur Philippe TALABARD est désigné titulaire par 14 voix pour et 5 voix pour Monsieur Guillaume DUMOULIN.
- ⇒ Monsieur Emmanuel MOTARD est désigné suppléant à l'unanimité, Monsieur Jean-Marie RYSSSEN retirant sa candidature au profit de Monsieur Emmanuel MOTARD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur POUSSARD demande si le SIEDS gèrera le développement éolien ; le SIEDS, via sa filiale Energies 3D est un développeur au niveau éolien, mais n'est aucunement compétent au niveau du développement éolien. Monsieur DUMOULIN précise qu'il serait intéressant, au vu du démarchage forcé qu'exercent plusieurs promoteurs éoliens, qu'une commission spécifique soit créée. Il s'agit d'un débat de fond. Monsieur le Maire ajoute que la Commune ne dispose d'aucun pouvoir quant aux projets limitrophes qui peuvent impacter le territoire de la Commune. Quant aux projets qui peuvent être présentés sur la Commune elle-même, les élus devront bien évidemment se positionner clairement.

10 – Délégués CNAS – ID79 – Correspondant Défense

Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- ⇒ de désigner pour la Commune au sein du CNAS les personnes suivantes :
 - un délégué titulaire : Stéphanie SAUZEAU
 - Correspondant & délégué agent : Edith TANGHE
- ⇒ de désigner pour la Commune au sein de l'Agence Technique Départementale ID79 :
 - un délégué titulaire : Guillaume DUMOULIN
 - un délégué suppléant : Jean-Marie RYSSSEN

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Correspondant Défense et Sécurité

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense. Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Jean-Marie RYSSSEN en tant que correspondant Défense et Sécurité de la commune de Champdeniers.

11 – Membres du conseil école et collège

Monsieur le Maire indique que l'assemblée doit proposer des membres participants au conseil d'école ainsi qu'au conseil du collège de Champdeniers.

Il invite les candidats à se manifester :

- ⇒ Conseil école :
 - Stéphanie SAUZEAU, Nathalie LEBLAY, Aurélie GUICHET, Adeline ROUX.
- ⇒ Conseil du collège :
 - Edwige BRAISAZ, Yves POUSSARD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12– Commissions municipales

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire en est président de droit et désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il ajoute qu'une proposition de commissions a été adressée à chacun des membres et que ceux-ci ont été invités à se positionner.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la création de ces dernières et les nominations des membres y participants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer six commissions municipales :

1. **Rénovation urbaine, aménagement de l'espace et cadre de vie** (gestion de l'immobilier communal et des espaces verts, lien avec les autres communes, mutualisation moyens humains et matériels, développement de la sensibilité environnementale)
2. **Urbanisme et vie économique** (développer les commerces sédentaires et non sédentaires, étendre l'attractivité de la commune (gestion PC et PLUI), améliorer la qualité de vie).
3. **Finances, comptes communaux et administration générale** (comptes administratifs et budgets prévisionnels)
4. **Affaires scolaires et périscolaires** (gestion des affaires relatives aux écoles)
5. **Culture, vie associative, tourisme et patrimoine** (soutenir le monde associatif, mettre en place les manifestations culturelles, valoriser le patrimoine et l'attractivité touristique de la commune)
6. **Communication** (création, enrichissement des réseaux de communication, mise à jour du contenu sur les différents réseaux de communication, gestion du parc informatique et téléphonique)

Article 2 : et d'arrêter la composition comme suit :

Rénovation urbaine, aménagement de l'espace et cadre de vie :

Vice-président : JP Bluteau – Membres : D.VEILLON, JM RYSEN, C. TEXIER, G. DUMOULIN, Y.POUSSARD

Urbanisme et vie économique.

Vice-président : JM RYSEN – Membres : E. BRAISAZ, S. MARTIN, JP BLUTEAU, G. DUMOULIN, Y.POUSSARD

Finances, comptes communaux et administration générale

Vice-président : M. SAUZE – Membres : E. MOTARD, S. MARTIN, G. DUMOULIN, M. PERROT-GAUTIER, Y. POUSSARD, A. GUICHET

Affaires scolaires et périscolaires

Vice-président : S. SAUZEAU – Membres : A. ROUX, A. GUICHET, N. LEBLAY, G. DUMOULIN, Y. POUSSARD

Culture, vie associative, tourisme et patrimoine

Vice-président : S. SAUZEAU – Membres : M. PERROT-GAUTIER, E. BRAISAZ, JM. RYSEN, C. TEXIER, P. TALABARD, M. SAUZE, C. GELLÉ, Y. POUSSARD

Communication

Vice-président : M. PERROT-GAUTIER – Membres : N. LEBLAY, E. BRAISAZ, E. MOTARD, P. TALABARD, Y. POUSSARD

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Un petit état des lieux est effectué par chacun des vice-présidents de commission sur les premiers constats et premières actions. Excepté la commission communication qui se réunira pendant la période estivale, les autres commissions seront invitées à travailler dès la rentrée de septembre 2020.

13 – QUESTIONS DIVERSES

Convention et avenant de la société Convivio, prestataire des repas de cantine :

Monsieur le Maire invite Monsieur DUMOULIN à faire état de la réunion qui s'est déroulée avec le prestataire, en présence de leur directeur, Monsieur Grégory BOUVET. L'impact de la crise sanitaire pour cette société a généré la présentation d'un avenant à la convention initiale afin de les dédommager des repas non commandés du mois de mars au 22 juin 2020. La demande de Convivio concernait une prise en charge de 0.75€ par repas non commandés sur cette période, étant entendu que l'obligation légale de la Commune (au regard de la convention signée) était de 0,25€ par repas non pris.

Après négociation, la réunion a abouti sur plusieurs accords :

- ⇒ prise en charge de 0.375€ par repas, la Commune marquant ainsi son soutien auprès de son prestataire, soutien économique raisonnable (2.425€ TTC)
- ⇒ Convention d'un an pour la rentrée scolaire 2020/2021 sans augmentation des tarifs pour cette durée,
- ⇒ Travail sur l'anti-gaspillage en lien avec l'agent de restauration.

Madame LEBLAY intervient en précisant que les menus sont souvent modifiés en dernière minute, a priori liés à mauvaise gestion des DLC. Madame SAUZEAU, 4^{ème} adjointe, précise que la commission scolaire sera amenée à travailler sur ce sujet et à lancer un appel d'offres dès le début de l'année 2021 pour la rentrée suivante.

Renouvellement du parc informatique :

Monsieur PERROT-GAUTIER, 5^{ème} adjoint, en charge de cet appel d'offres, précise qu'il a reçu plusieurs prestataires (SBS, Rex Rotary, DELL, AIPC) mais qu'après étude et bien que les crédits soient inscrits en investissement, il privilégierait plutôt une location du matériel à un achat. Le coût total serait de 517€TTC/mois sachant que la location seule du matériel représente 286€ HT/mois. Le coût restant correspond aux sauvegardes externes, à l'hébergement, la maintenance et aux anti-virus.

Le coût est plus important mais les garanties sont différentes et permettront un accès à distance sécurisé.

Cérémonie du 14 juillet :

Dépôt de gerbes auprès des trois monuments aux morts et cérémonie principale à St-Denis.

Employés communaux :

Un agent en voirie est actuellement présent sur la Commune en intérim. Un agent espaces verts a été recruté par voie de mutation ; il s'agit d'Ophélie ROCHE, qui rejoindra l'équipe à compter du 16 août prochain.

Prochaines dates de conseil : 17 septembre 2020 – 15 octobre 2020 – 19 novembre 2020 – 10 décembre 2020.

L'heure des conseils est avancée à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire, Alain CAPELLE

Le secrétaire,



les membres,

BLUTEAU Jean-Pierre

BRAISAZ Edwige

DUMOULIN Guillaume

GELLÉ Carole *Pouvoir*

GUICHET Aurélie

LEBLAY Nathalie *Pouvoir*

MARTIN Sophie

MOTARD Emmanuel

PERROT-GAUTIER Matthieu

POUSSARD Yves *Absent*

ROUX Adeline

RYSEN Jean-Marie

SABOURIN Fanny

SAUZE Magalie

SAUZEAU Stéphanie

TALABARD Philippe

TEXIER Christophe

VEILLON Daniel
